



N°1 JANVIER-MARS 2010

TRIMESTRIELLE PP. 1-270

Revue critique de droit international privé



DIRECTEURS

Paul Lagarde
Bertrand Ancel

RÉDACTEUR EN CHEF

Horatia Muir Watt

DAJLOZ

Revue critique de droit international privé

Tome 99

N° 1 – Janvier-Mars 2010

Dans ce numéro

Doctrine et chroniques

Fernando PAULINO PEREIRA, La coopération judiciaire en matière civile dans l'Union européenne : bilan et perspectives.

Laurence USUNIER, La Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for. Beaucoup de bruit pour rien.

Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé, Choix de la loi applicable aux contrats du commerce international : Des principes de La Haye.

Jurisprudence

Aide conjugale au séjour irrégulier, motif d'ajournement de la demande de naturalisation. – Aide au séjour irrégulier par reconnaissance de paternité de complaisance. – Article 14 du Code civil, la vigueur déclinante du privilège de juridiction. – Détermination de la réserve héréditaire sur un immeuble successoral français. – L'article 4 de la Convention de Rome et le contrat d'affrètement. – La compétence concurrente de l'article 3 § 1, b) du Règlement Bruxelles IIbis et la litispendance. – La double nationalité face à l'article 2 § 1, b) du Règlement Bruxelles II. – La recevabilité de la tierce opposition des créanciers domiciliés dans un autre Etat membre à l'ouverture en France d'une procédure de sauvegarde. – Le maintien en rétention des enfants en bas âge. – L'injonction de non poursuivre au secours de la clause attributive de juridiction.

Par Carine BRIÈRE, Dominique BUREAU, Sabine CORNELOUP, Hélène GAUDEMET-TALLON, Karine PARROT, Etienne PATAUT et les membres de la rédaction.

Documentation

Décret n° 2009-1330 du 28 octobre 2009 modifiant le décret n°65-422 du 1^{er} juin 1965 portant création d'un service central d'état civil au ministère des affaires étrangères.

Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Règlement (CE) n° 987/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Bibliographie

Ouvrages de DIURNI (Amalia) et HENRICH (Dieter), HESS (Burkhard), par Paul KLÖTGEN et les membres de la rédaction.

SOMMAIRE DU N° 1-2010

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

- Fernando PAULINO PEREIRA. — La coopération judiciaire en matière civile dans l'Union Européenne : bilan et perspectives.....1
- Laurence USUNIER. — La Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for. Beaucoup de bruit pour rien ?37
- Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé. — Choix de la loi applicable aux contrats du commerce international : Des principes de La Haye83

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

Naturalisation. — Ajournement. — Aide au séjour irrégulier de l'épouse. — Absence d'erreur manifeste d'appréciation. — Cour administrative d'appel de Nantes (2^e Ch.), 10 novembre 2009, note Paul Lagarde, p. 103.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

Etranger. — Entrée et séjour. — Aide directe ou indirecte de l'entrée à la circulation ou au séjour irréguliers d'étrangers en France. — Aide directe. — Reconnaissance de paternité de complaisance au profit de mineurs étrangers. — Cour de cassation (Ch. crim), 7 janvier 2009, note Karine Parrot, p. 109.

Maintien en rétention. — Parents accompagnés d'un enfant en bas âge. — Article 3 de la Convention EDH. — Traitement inhumain ou dégradant. — Caractérisation (non). — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 10 décembre 2009 (2 arrêts), note Sabine Corneloup, p. 116.

III. — CONFLITS DE LOIS.

Succession. — Réserve héréditaire. — Succession immobilière. — Immeuble situé en France. — Calcul de la réserve. — Application de la loi française. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 17 juin 2009, note B. A., p. 129

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Compétence. — Article 14 du Code civil. — Clause attributive de compétence. — Tribunal étranger désigné. — Déclaration d'incompétence. — Rétablissement du privilège de juridiction. 2) *Article 14 du Code civil.* — Divorce. — Règlement CE n° 2201/2003 du 27 novembre 2003, art. 7. — Privilège de juridiction. — Application. 3) *Article 14 du Code civil.* — Renonciation implicite. — Comparution devant le juge étranger. — Demande postérieure en France. — Modification de la décision étrangère. 4) *Conflit de procédures.* — Saisine antérieure du juge français. — Jugement étranger premier rendu. — Jugement étranger régulier. — Reconnaissance du jugement étranger. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 30 septembre 2009 (4 arrêts), note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 133.

Jugement étranger. — Injonction *anti-suit*. — Clause attributive de juridiction. — Injonction du juge élu. — Protection de la force obligatoire du contrat. — Conformité à la conception française de l'ordre public. — Exequatur (oui). — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 14 octobre 2009, note Horatia Muir Watt, p. 158.

Jugement étranger. — Contentieux de la désunion conjugale. — Couple mixte. — Autorité parentale et entretien de l'enfant commun. — Jugement américain devenu définitif. — Reconnaissance. — Compétence fondée sur un lien caractérisé et non frauduleux. — Procédure parallèle en France. — Antériorité de la saisine indifférente. 2) *Compétence.* — Article 14 du Code civil. — Simple faculté non exclusive d'une compétence étrangère. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 16 décembre 2009, note Horatia Muir Watt, p. 164

V. — UNION EUROPÉENNE.

Règlement (CE) n° 1347/2000 du 29 mai 2000. — Article 2 § 1 b). — Compétence concurrente. 2) *Litispendance.* — Tribunaux français compétents. — Article 2 § 1 b). — Règlement Bruxelles II. — Saisine des autorités d'un Etat non membre. — Date. — Litispendance internationale. — Régime de droit commun. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 17 juin 2009, note Etienne Pataut, p. 170.

Procédure d'insolvabilité. — Règlement (CE) n° 1346/2000. — Procédure de sauvegarde. — Compétence des tribunaux français. — Siège social du débiteur au Royaume-Uni. — Tierce-opposition de créanciers domiciliés dans un autre Etat membre. — Recevabilité (oui). — Article 6 § 1 Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. — 2) *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.* — Article 6 § 1. — Droit au juge. — Possibilité de contester la compétence de la juridiction ayant ouvert une procédure de sauvegarde (oui). — Cour de cassation (Ch. com.), 30 juin 2009, note Dominique Bureau, p. 179.

Règlement (CE) n° 2201/2003 du 27 novembre 2003. — Article 64. — Divorce. — Reconnaissance. — Contrôle de la compétence indirecte. — Article 3 § 1, b. — Double nationalité des époux. — Primauté de la nationalité du for (non). — Primauté de la nationalité effective (non). — Compétence des juridictions de l'Etat de l'une ou de l'autre des nationalités. — Choix des époux. — Cour de justice des Communautés européennes (3^e ch.), 16 juillet 2009, note Carine Brière, p. 184.

Convention de Rome du 19 juin 1980. — Article 4. — Contrat d'affrètement. — Dépeçage. — Clause d'exception. — Cour de justice des Communautés européennes (aff. C-138/08), 6 octobre 2009, note Paul Lagarde, p. 199.

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Etat civil. — *Service central.* — *Copies et extraits électroniques.* — Décret n° 2009-1330 du 28 octobre 2009 modifiant le décret n° 65-422 du 1^{er} juin 1965 portant création d'un service central d'état civil au ministère des affaires étrangères, p. 218.

Etrangers. — *Autorisation de travail.* — *Contrat d'apprentissage.* — Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, p. 218.

III. — Union européenne.

Sécurité sociale. — *Détachement des salariés.* — *Législation applicable.* — Règlement (CE) n° 987/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, p. 221.

IV. — Informations diverses.

Etrangers. — *Droit d'asile.* — *Politiques communautaires.* — Réponse ministérielle, p. 225.

Etrangers. — *Parents de ressortissants français.* — *Politiques communautaires.* — Réponse ministérielle, p. 226.

Immigration. — *Visa.* — *Ressortissants d'Etats tiers.* — *PACS.* — Réponse ministérielle, p. 227.

Nationalité. — *Acquisition.* — *Assimilation.* — Réponse ministérielle, p. 228.

Académie de droit international de La Haye, p. 229.

Conférence de La Haye de droit international privé. — Nouvelles conventions (1951-2008). — Etat des signatures, des ratifications et des adhésions au 1^{er} mars 2010, p. 230.

Quatrième Partie. — Bibliographie.

- I. — **Livres.** — DIURNI (Amalia) et HENRICH (Dieter), *Percorsi europei di diritto privato comparato*, DIURNI (Amalia), *Percorsi mondiali di diritto privato comparato* (Bertrand Ancel), p. 263. — HESS (Burkhard), *Europäisches Zivilprozessrecht* (Paul Klötgen), p. 266.